

Bruxelles, le 21 octobre 2022
(OR. en)

13290/22

CES 29

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Décision du Conseil portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen, proposé par la République fédérale d'Allemagne - Adoption

1. Par lettre datée du 8 mars 2022, le président du Comité économique et social européen a informé le Conseil de la démission de M. Norbert KLUGE, membre du Comité¹.
2. Par lettre datée du 11 novembre 2022, le gouvernement allemand a proposé M^{me} Maxi Catharina LEUCHTERS, *Referatsleiterin für Unternehmensrecht und Corporate Governance, Institut für Mitbestimmung und Unternehmensführung (I.M.U.) der Hans-Böckler-Stiftung* (chefe du département Droit des sociétés et gouvernance d'entreprise, Institut pour la cogestion et la gouvernance d'entreprise (I.M.U.) de la Fondation Hans Böckler), en vue de sa nomination en tant que membre du Comité économique et social européen pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 20 septembre 2025².
3. En vertu de l'article 302 du TFUE, le Conseil nomme les membres du Comité après consultation de la Commission.

¹ 7497/22.

² 11065/22.

4. La Commission a été consultée sur cette nomination le 12 septembre 2022 et a rendu un avis favorable le 12 octobre 2022³.
5. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est dès lors invité à confirmer son accord sur le texte de la décision figurant dans le document 12271/22 et à suggérer au Conseil d'adopter cette décision en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session.

³ C(2022)7158.